



Vice caché habitation

Par **crocmort**, le **29/10/2019** à **13:53**

Bonjour,
Nous avons acheté une maison il y a 11 mois avec mon épouse. Nous avons constatés des infiltrations d'eau sur la véranda ces derniers temps. J'ai fait appel à un professionnel pour un devis.
Celui ci m'as dit lors de sa visite ce jour, qu'il était déjà venu pour la même chose à notre adresse il y a 3 ou 4 ans. Or le vendeur ne nous a jamais fait part de ce problème...
Cela peut il être considéré comme un vice caché??
Merci de vos réponse.

Par **nihilscio**, le **29/10/2019** à **21:06**

Bonjour,
Pour faire admettre le vice caché, vous devez apporter la preuve que :
- il y avait déjà des infiltrations lorsque vous avez visité la maison avant de l'acheter ;
- le vendeur vous l'a sciemment dissimulé.

Par **morobar**, le **31/10/2019** à **11:40**

Bonjour,
Sur une véranda, construction légère s'il en est, un entretien d'étanchéité peut effectivement s'imposer à intervalle réculier, comme cela peut tenir 10 ans sans rien faire.
Soutenir le dol me paraît donc aventureux a priori, mais encore faudrait-il avoir l'avis du couvreur.